

DELIBERATION N° 2024.03.02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE
SEANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 mars, s'est réuni à la salle Paul Buisine en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic PROISY, Maire

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice	: 19
Présents	: 17
Votants	: 19

Étaient présents :

Ludovic **PROISY**, Maire ;

Judith **TERNIER**, Fabrice **VAN BELLE**, Christelle **DELEPLACE**, Guillaume **LIETARD**, Denise **DUCROUX**, Adjoint ;

Isabelle **CANDELIER**, Brigitte **MAINGUET**, Conseillers délégués.

Charline **DECARNIN**, Jorge **DOS SANTOS** (arrivé à 19h15), Marie-Claire **NAESSENS**, Olivier **MORVAN**, Maurice **VANDEWALLE**, Théo **VANENGELANDT**, Conseillers Municipaux.

Éric **TIRLEMONT**, Sylvaine **DELVOYE**, Aurélie **MALAQUIN**, Conseillers Municipaux.

Etaient absents ayant donné procuration :

Yves **MARTIN** ayant donné procuration à Judith **TERNIER**

Fabienne **MEPLON** ayant donné procuration à Fabrice **VAN BELLE**

Était absent : /

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Charline **DECARNIN** a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DELIBERATION N° 2024.03.02
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

19h15 - Arrivée de Jorge DOS SANTOS

M. LE MAIRE PROPOSE à l'assemblée d'examiner le Compte Administratif 2023 tel qu'il a été établi au vu des documents comptables et précise que le résultat de l'exercice s'établit comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 059-215906090-20240328-DELIB2024_03_02-DE



FONCTIONNEMENT	
Dépenses	1 606 866,25 €
Recettes	2 067 982,21 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	+ 461 115,96 € (1)
Report du résultat de l'exercice 2022	+ 194 248,92 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	655 364,88 € (2)

INVESTISSEMENT	
Dépenses	673 871,89 €
Recettes <i>dont affectation résultat fonctionnement 2022 (c/1608)</i>	870 998,35 €
Résultat d'investissement de l'exercice 2023	+ 197 126,46 € (3)
Report du résultat de l'exercice 2022	- 138 426,74 €
RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	58 699,72 € (4)

Reste à réaliser – RAR en dépenses d'investissement	440 761,84 €
Reste à réaliser – RAR en recettes d'investissement	0,00 € (5)
RÉSULTAT DE LA BALANCE DES RESTES A RÉALISER	

RESULTAT GLOBAL EXERCICE 2023	658 242,70 €	= (1) + (3)
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE 2023	714 064,60 €	= (2) + (4)
RESULTAT GLOBAL 2023 à affecter après prise en compte des RAR	714 064,60 €	= (2) + (4) + (5)

Ces éléments sont en concordance avec le compte de gestion 2023 dressé par le Comptable Public.

Après présentation du Compte Administratif 2023, M. Le Maire RAPPELLE à l'assemblée qu'en application de l'article L. 2121 14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal doit élire un président de séance ad hoc pour débattre et voter le Compte Administratif, puis quitte la séance.

Madame Judith TERNIER, 1^{ère} adjointe en charge des finances, est proposée présidente de séance.

Sous la présidence de Judith TERNIER, le Conseil Municipal est invité à approuver la gestion de l'exercice 2023 par M. Le Maire.

Le conseil municipal, ceci exposé et après en avoir délibéré,

APPROUVE le Compte Administratif à 17 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (S. Delvoye, A. Malaquin)

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
Le 5 avril 2024

Le Maire,

Ludovic PROISY

Le secrétaire de séance,

Charline DECARNIN